



CLUB DE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE DE FORTSCHWIHR

Siège social :

4, rue de la Blind

68320 FORTSCHWIHR

Email : correspondant@grsfortschwihr.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Le club de GRS FORTSCHWIHR comprend différents secteurs :

- Le secteur **loisir** : initiation à la GR (découverte de l'activité)
- Le secteur **compétition** : CF2, ensemble Trophée Fédéral A, B, ensemble Trophée Régional.
- Le secteur de **performance** : CF3, CF4, National A, B, C et ensembles Nationaux.

**Les entrainements de GR s'effectuent dans le gymnase du collège Alice Mosnier au
COSEC de Fortschwihr - 20 route de Colmar à Fortschwihr**

ENTRAINEMENTS :

Pour toutes les gymnastes, la **régularité et la ponctualité** aux entrainements sont demandées. Tout retard ou absence sera signalé à l'entraîneur dans les **meilleurs délais**. Pour toutes les questions que les parents souhaiteraient poser, merci de vous présenter à la **fin des entrainements**. Respectez **strictement** les horaires, et accompagnez votre enfant à l'intérieur du gymnase.

Même chose pour la fin des entrainements, merci d'attendre dans le hall d'entrée et **non dans la salle, ni sur le parking**. Les entraîneurs qui s'occupent de vos enfants ont aussi une vie professionnelle et familiale, donc **soyez à l'heure**, merci.

Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de bijoux, de matériels divers ou de vêtements.

TENUE :

Les gymnastes doivent se présenter aux entrainements avec une **tenue adéquate** ; collants, leggings, chaussettes, short, tee shirt de saison, et avoir les cheveux attachés (queue haute ou chignon) Prévoir une gourde. Merci de **marquer les vêtements** et les objets de vos noms. Les gymnastes oublient régulièrement des affaires, nous les gardons un certain temps mais finissent aux œuvres de charité à la fin de la saison.

Tout adhérent doit avoir un comportement conforme aux **valeurs et chartes de la FFGym**.

ASSURANCE :

La cotisation comprend une assurance de premier niveau pour les licenciés lors des entrainements et des compétitions

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur au début des cours.

Les parents sont responsables de leurs enfants en-dehors des horaires d'entraînement et de compétition.

COMPETITIONS :

Les gymnastes engagées dans le secteur **compétition ou performance**, devront participer aux compétitions officielles de la Fédération Française de Gymnastique.

Le calendrier des compétitions communiqué en début de saison et disponible sur le site du club, nous vous demanderons de prendre vos dispositions afin de permettre aux gymnastes de participer à ces compétitions.

Pour les déplacements, nous ferons appel à la bonne volonté des parents jusqu'à la région. Au-delà de la région, le club organisera le déplacement avec participation financière.

MATERIEL :

Les gymnastes des **catégories individuelles** doivent pourvoir elle-même à leur équipement. Néanmoins le club organise des locations de justaucorps entre gymnastes, ainsi que la location de matériel au sein du club.

Les justaucorps et engins des ensembles sont fournis par le club.

CERTIFICAT MEDICAL :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique rythmique est obligatoire pour chaque gymnaste engagée dans les secteurs compétition et performance.

COTISATION :

La totalité de la cotisation doit être versée à l'inscription. Elle pourra se régler de manière globale, soit en deux fois. Aucun remboursement ne sera accordé sauf sur justificatif médical ou déménagement.

Si l'adhérent ne s'est pas acquitté de la cotisation et du certificat médical au-delà de trois semaines suivant l'inscription, il ne sera plus accepté aux entrainements.

Le : 02 66 12 5 A : Fortschwihr

La secrétaire

Le président